

PREMIER CHAPITRE DE SCIENCE POLITIQUE COMMENT S'ORGANISE LA VIE POLITIQUE ?

Apprendre :

- Connaître les spécificités du pouvoir politique et savoir comment ce pouvoir est réparti entre les principales institutions de la cinquième République.
- Comprendre comment les modes de scrutin (proportionnel, majoritaire) déterminent la représentation politique et structurent la vie politique.
- Comprendre que la vie politique repose sur la contribution de différents acteurs (partis politiques, société civile organisée, médias)

Préambule :



« A exerce un pouvoir sur B dans la mesure où il obtient de B une action que ce dernier n'aurait pas effectuée autrement. »

Définition de la relation de pouvoir par le politiste américain Robert Dahl, en 1963.

Frank Margerin, *Lucien Père et fils*, L'intégrale, volume 3, © Fluide glacial, 2018.

1 Expliquer. Pourquoi ces vignettes illustrent-elles la définition donnée par Robert Dahl d'une relation de pouvoir ?

2 Illustrer. Cherchez deux exemples de relations de pouvoir au sein de la famille et de l'école.

3) **S'interroger.** Selon vous, le pouvoir de ces parents sur leurs enfants est-il politique ? Justifiez.

Problématique : Comment se distribue le pouvoir politique ?

I) L'organisation du pouvoir politique sous la Vème République

A) Cours : Le pouvoir politique et la séparation des pouvoirs.

B) Vidéo : La cinquième République, régime de séparation souple des pouvoirs

II) Les modes de scrutin et la distribution du pouvoir politique

A) Scénario : Les effets des mode de scrutin sur la vie politique

B) Documents : Schéma, vidéo, tableaux et statistiques

III) Les acteurs collectifs d'une vie politique démocratique

A) Cours : Les différents acteurs de la vie politique

B) Recherche : Christian Le Bart nous parle des *gilets jaunes*

Synthèses

I) L'ORGANISATION DU POUVOIR POLITIQUE SOUS LA VÈME RÉPUBLIQUE

Apprendre : Connaître les spécificités du pouvoir politique et savoir comment ce pouvoir est réparti entre les principales institutions de la cinquième République.

A) COURS : LE POUVOIR POLITIQUE, UN POUVOIR SPÉCIFIQUE

La notion de **pouvoir** désigne une relation dans laquelle un des partenaires amène l'autre à faire une action. Cette notion de pouvoir s'applique à toutes sortes de relation, que ces relations soient des relations familiales, amicales, professionnelles ou politiques. Si ces relations de pouvoir sont rarement égalitaires, elles sont aussi rarement unilatérales.

Le **pouvoir politique** est néanmoins une relation de pouvoir particulière. Tout d'abord, ce pouvoir s'applique à une société toute entière et non pas à quelques personnes. Ensuite, le pouvoir politique a pour but la garantie de la sécurité des membres de cette société. Enfin, ce pouvoir politique repose sur des règles dont l'application peut nécessiter le recours à la force, bien que la plupart du temps, nous obéissions aux règles non pas parce que nous craignons une sanction mais parce qu'elles ont pour nous une certaine **légitimité** (elles correspondent aux valeurs intériorisées lors de la socialisation).

Le **régime politique** est le mode d'organisation du pouvoir politique. Notre régime politique, la **démocratie**, étymologiquement le pouvoir du peuple, est un régime dans lequel, d'une part, les gouvernants sont élus par le peuple dans le cadre d'élections régulières (autrement dit libres et fréquentes), et, d'autre part, l'exercice du pouvoir politique par les gouvernants est limité par certains dispositifs institutionnels, ce qui permet de préserver les **libertés publiques** (libertés protégées par le droit : liberté de conscience et d'opinion, liberté d'expression, liberté d'association, liberté d'aller et venir). Un régime qui n'est pas démocratique est un **régime autoritaire**.

Traditionnellement, au sein du pouvoir politique, on distingue trois pouvoirs. Le **pouvoir exécutif** est le pouvoir de mise en œuvre de la loi. Le **pouvoir législatif** est le pouvoir de faire les lois. Le **pouvoir judiciaire** est le pouvoir de régler les litiges par le droit. Une fois ces trois pouvoirs distingués, se pose la question de l'attribution de ces pouvoirs.

La **séparation des pouvoirs** est un des principes institutionnels imaginés afin de limiter l'exercice du pouvoir politique et garantir les libertés publiques et qui concerne justement cette attribution des trois pouvoirs susmentionnés. Ce principe n'est pas toujours bien compris et présenté. La lecture des écrits de Montesquieu nous apprend que ce principe énonce qu'il faut éviter de donner l'intégralité de deux pouvoirs ou plus à une même **institution politique** (sous-élément du régime politique). Ainsi, un pouvoir pourra en arrêter un autre dans le cas où ce dernier outrepasserait ses prérogatives.

Questions :

- 1. Quels sont les trois éléments qui permettent de distinguer le pouvoir politique des autres pouvoirs ? Illustrez-les.*
- 2. Quels sont les deux éléments qui permettent de définir la démocratie ? Illustrez-les également.*
- 3. Donnez des exemples concrets d'exercice des libertés publiques citées. D'après votre connaissance de l'histoire et de l'actualité dites si ces libertés peuvent être limitées en démocratie. Donnez un exemple.*
- 4. Dites si ces cas fictifs d'organisation des pouvoirs correspondent ou non à l'idéal de séparation des pouvoirs permettant la garantie des libertés : a) un Président détient le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire ; b) un Roi a le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif et laisse le pouvoir judiciaire à une assemblée ; c) un groupe de trois personnes a le pouvoir exécutif, une partie du pouvoir législatif qu'il partage avec une assemblée alors que le pouvoir judiciaire est donné à des juges ; d) un gouvernement a le pouvoir exécutif, une assemblée a le pouvoir législatif et les juges ont le pouvoir judiciaire.*

B) VIDEO : LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE, RÉGIME DE SÉPARATION SOUPLE DES POUVOIRS



Épisode de *C'est pas sorcier* réalisé en 2003 (<https://www.youtube.com/watch?v=uOd-c8ZgRPQ>) : Après visionnage des parties suivantes (1.25 – 5.22 ; 8.14 – 11.45 ; 23.27 – 26.11), vous complétez le texte ci-dessous.

Une **Constitution** est un ensemble de règles concernant l'attribution, la répartition, l'exercice et les limites du pouvoir politique. La constitution de la cinquième République a été promulguée le 4 octobre 1958 en pleine guerre d'Algérie. Elle est toujours en vigueur aujourd'hui. Il convient donc de se pencher sur les principales caractéristiques du régime politique qu'elle organise.

Le Parlement est composé de l'Assemblée nationale et du Il dispose du pouvoir législatif. Contrairement aux sénateurs (élus pour six ans depuis la réforme de 2008), les sont élus au **suffrage universel direct** (l'ensemble des citoyens participe directement au scrutin) pour 5 ans. L'autre acteur politique important élu au suffrage universel direct est le Il partage le pouvoir exécutif avec le Gouvernement à la tête duquel se trouve le Premier ministre.

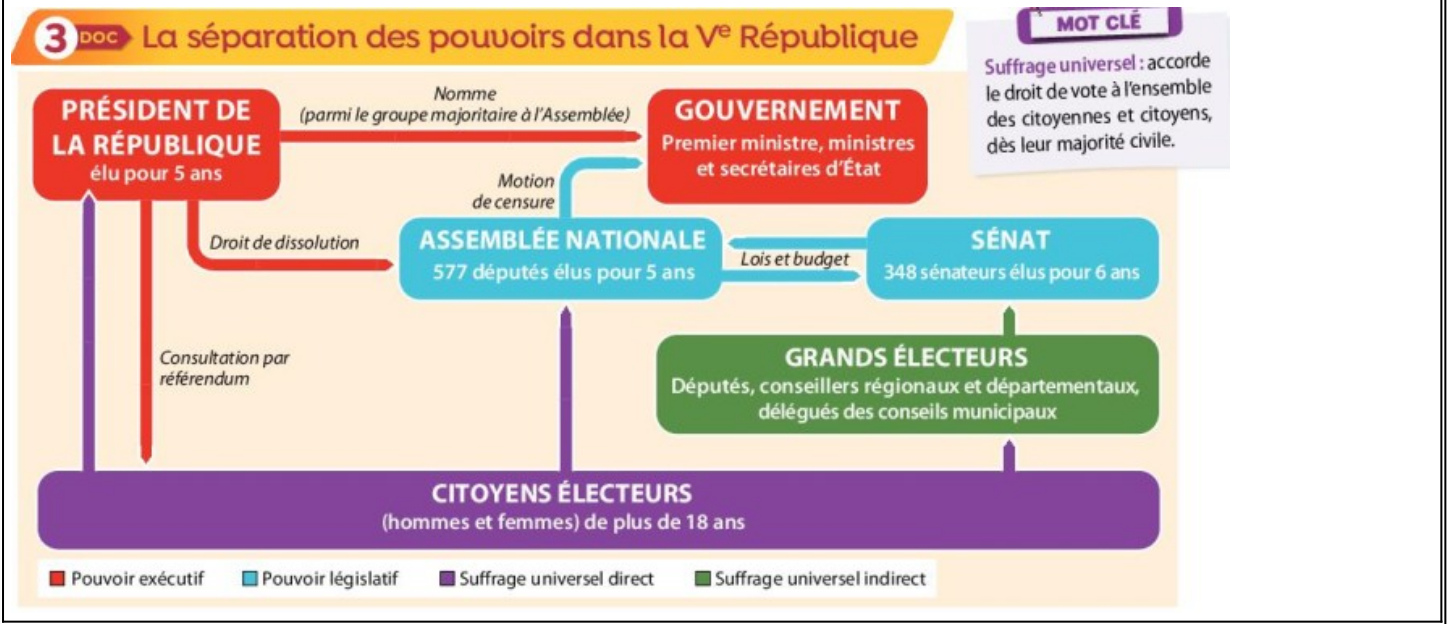
Dans le détail, les choses sont plus complexes. En effet, le Gouvernement partage l'initiative législative avec le Parlement. Dans la pratique, il est à l'origine de la majeure partie des lois votées par le Parlement grâce à ses qu'il inscrit à l'agenda des assemblées parlementaires. Ces projets de loi sont au préalable adoptés en conseil des ministres, instance présidée par le président de la République. En l'absence de **cohabitation** (situation de coexistence d'un président de la République et d'une majorité à l'Assemblée nationale appartenant à des camps politiques différents), ces projets de loi sont donc souvent la traduction du projet politique du président de la République.

Cette séparation des pouvoirs est souple. En effet, l'Exécutif et le Législatif ont des moyens d'agir l'un sur l'autre. Ainsi, le Gouvernement est responsable devant une partie du Parlement ; peut adopter une **motion de censure** qui est un vote contraignant le Gouvernement à la démission s'il obtient le soutien de la majorité absolue des députés. En retour, l'Exécutif peut agir sur le Législatif, ou plus précisément, une partie de l'Exécutif, , peut prononcer une **dissolution** d'une partie du Législatif ; De nouvelles élections sont alors organisées.

D'autres institutions importantes de ce régime méritent d'être mentionnées. Le **conseil constitutionnel** composé de 9 sages vérifie la conformité des textes de loi à la Cette institution permet de limiter l'exercice du pouvoir politique et ainsi de protéger les libertés publiques. Le **Conseil de la magistrature** composé de magistrats participe à la garantie de l'indépendance de la justice en organisant les nominations et les carrières des magistrats.

Notons enfin que la cinquième République se caractérise par la possibilité d'organisation de **referendums** qui sont des scrutins lors desquels les citoyens donnent directement leur avis sur une loi, un traité international ou une réforme constitutionnelle.

Document d'illustration



II) LES MODES DE SCRUTIN ET LA DISTRIBUTION DU POUVOIR POLITIQUE

Apprendre : Comprendre comment les modes de scrutin (proportionnel, majoritaire) déterminent la représentation politique et structurent la vie politique.

A) SCENARIO : LES EFFETS DES MODES DE SCRUTIN SUR LA VIE POLITIQUE

Scénario : En France, le mode de scrutin qui s'applique aux élections législatives correspond à un scrutin de circonscription majoritaire à deux tours. Ce mode de désignation des députés fait l'objet de débats et de propositions. Ainsi, et par exemple, le président de la République Emmanuel Macron se dit favorable à l'introduction d'une dose de proportionnelle à hauteur de 20 % des députés qui sont aujourd'hui au nombre de 577. Changer le mode d'élection des députés nécessite le vote d'une loi organique qui est une loi précisant la Constitution. Cette loi vient justement d'être inscrite à l'agenda de l'Assemblée nationale alors que vous effectuez un stage en tant que collaborateur parlementaire (votre rôle est d'aider les parlementaires dans leur travail) auprès d'un groupe parlementaire (regroupement de députés en raison de proximités idéologiques). Le président du groupe où vous faites votre stage vous demande de rédiger une argumentation soutenant l'un ou l'autre mode d'élection des députés : 1) le statu quo (on garde le mode d'élection actuel) ; 2) Une réforme introduisant une part de proportionnelle (20% des députés élus à la proportionnelle au niveau national) ; 3) Une élection à la proportionnelle nationale avec une prime majoritaire de 20 % 4) Une élection à la proportionnelle sur une grande circonscription nationale. Chaque groupe de collaborateurs parlementaires formé au sein de la classe conseille un groupe parlementaire différent et se voit donc attribué une des quatre options à défendre.

Rendu : Le travail à rendre aux élus de votre groupe parlementaire est un argumentaire exposant la proposition qui sera défendue par votre groupe lors des débats parlementaires. Cet argumentaire sera présenté à l'oral à l'ensemble de la classe.

Supports : Pour vous aider dans l'accomplissement de cette tâche vous disposez des documents ci-dessous (voir le B.)

B) DOCUMENTS : SCHÉMA, VIDÉO, TABLEAUX ET STATISTIQUES

1) Les différents modes de scrutin

1 Les différents modes de scrutin

Qui vote ?	Suffrage direct : Les citoyens en âge de voter. Suffrage indirect : Un collège de grands électeurs.			
Qui est élu ?	Scrutin uninominal : On vote pour une personne. Scrutin plurinominal : On vote pour une liste.			
Mode de scrutin	Majoritaire : La liste ou la personne obtenant une majorité est élue.		Mixte : Association des deux modes de scrutin.	Proportionnelle pure : Chaque liste obtient un nombre d'élus proportionnel au pourcentage de voix obtenues.
Combien de tours ? Et quels aménagements ?	1 tour : La liste ou le candidat arrivé en tête est élu, quel que soit son %.	2 tours : On procède à un second tour si aucune liste ou aucun candidat n'obtient 50 % des voix à l'issue du 1 ^{er} tour.	1 ou 2 tours	1 seul tour
			Possibilité de fusionner les listes pour un second tour.	Prime majoritaire. Seuil minimum pour avoir des élus. Répartition des sièges à la plus forte moyenne. Répartition des sièges au plus fort reste.
Quelques exemples...	Chambre des communes au Royaume-Uni	- Élection présidentielle en France sous la V ^e République. - Élections législatives en France.	Élections municipales en France.	Élections européennes.

© Delagrave, 2019.

2) Avantages et inconvénients de chaque grand mode de scrutin, tableau à remplir après visionnage du cours inversé : <https://youtu.be/11QdM8sWMyI>

Modes de scrutin	Avantages	Inconvénients
Majoritaire (à deux tours)		
Proportionnelle intégrale		

3) Définitions supplémentaires à connaître (à rechercher sur internet si besoin)

Notions	Définitions
Mode de scrutin	
Dose de proportionnelle	
Prime majoritaire	
Circonscription	

4) Résultats des élections législatives de 2017 sur la France entière (compléter les deux dernières colonnes et utiliser les chiffres pour étayer vos argumentaires)

Partis politiques	Résultats 1er tour (pourcentage des voix exprimés)	Résultats 2nd tour (pourcentage des voix exprimés)	Nombre de sièges obtenus	Pourcentage des sièges obtenus en 2017	Pourcentage des sièges si proportionnelle intégrale
Parti communiste français (PCF)	2.72 %	1.20 %	10		
La France insoumise (LFI)	11.03 %	4.86 %	17		
Alliance du Parti socialiste (PS) et d'Europe-Ecologie les Verts (EELV)	7.44 %	5.68 %	30		
Mouvement démocrate (MoDem)	4.12 %	6.06 %	42		
La République en Marche (LREM)	28.21 %	43.06 %	306		
Les Républicains (LR)	15.77 %	22.23 %	112		
Front national (RN)	13.20 %	8.75 %	8		

III) LES ACTEURS COLLECTIFS D'UNE VIE POLITIQUE DÉMOCRATIQUE

Apprendre : Comprendre que la vie politique repose sur la contribution de différents acteurs (partis politiques, société civile organisée, médias)

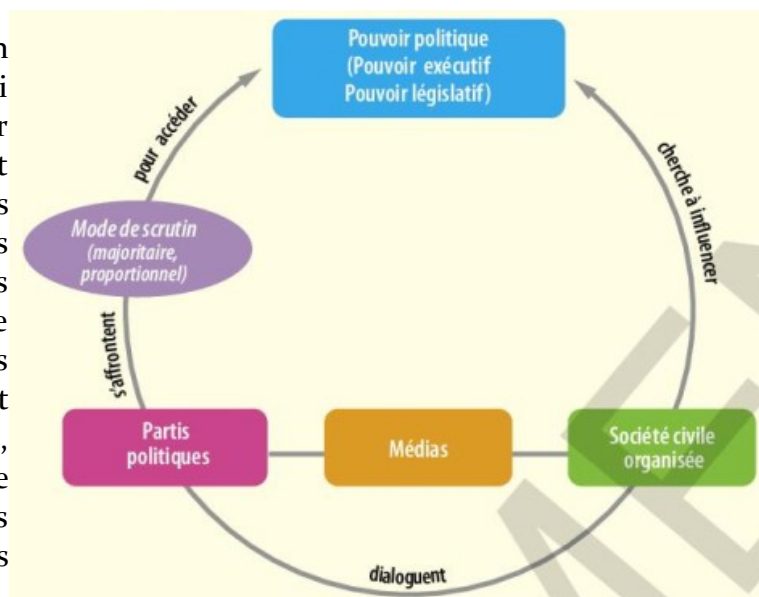
A) COURS : LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA VIE POLITIQUE

Pour qu'un régime politique fonctionne correctement et démocratiquement, il est nécessaire que plusieurs organisations de différents types participent à la vie politique : les partis politiques, la société civile organisée et les médias.

Un **parti politique** est une organisation regroupant des individus partageant des idées politiques (des valeurs et leurs traductions dans des programmes concrets) et qui a comme objectif l'exercice du pouvoir politique.

Ces partis politiques exercent deux grandes fonctions ou deux grands rôles au sein d'un régime politique démocratique. Tout d'abord, comme le montre la définition que nous venons de donner, ils exercent une fonction de **direction** puisqu'ils entendent diriger le pays. Ensuite, ils exercent une fonction d'**intermédiaire** entre le peuple et le pouvoir politique ; ils mettent leurs idées en débat au sein de la société et sélectionnent parmi la population les personnes qui occuperont les fonctions politiques. Ainsi, la Constitution de la cinquième République précise que les partis politiques participent à l'expression du suffrage des citoyens d'une part et à la mise en place de la parité en politique d'autre part (ils doivent présenter autant de femmes que d'hommes).

La **société civile organisée** est une expression désignant l'ensemble des organisations qui cherchent non pas à conquérir le pouvoir politique mais à l'influencer. Elle est notamment composée de **syndicats**, qui sont des organisations défendant les intérêts professionnels et économiques de leurs membres (on distingue alors les syndicats de salariés, les syndicats agricoles, les syndicats patronaux), d'**associations** diverses défendant différentes causes (écologie, droits des femmes, droits de l'Homme, etc.) ainsi que de regroupements moins formels appelés **mouvements sociaux** (exemple desdits « gilets jaunes », voir ci-dessous).



Cette société civile organisée a deux moyens d'influencer le pouvoir politique. Elle peut tout d'abord utiliser le moyen de la **coopération**. Par exemple, le Conseil économique, social et environnemental (CESE), troisième assemblée de la République, est composé de représentants des syndicats de salariés, des syndicats agricoles, des syndicats patronaux, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des associations écologistes, etc. Le CESE est une assemblée consultative (elles donnent des avis mais ne prennent pas de décision ou ne votent pas de textes contraignants à la différence des assemblées parlementaires). Cette société civile organisée peut également recourir à la **contestation** à travers, par exemple, des journées de grève nationales, des manifestations dans la rue, des campagnes de scandalisation (par exemple, des associations écologistes qui diffusent des images prises dans les abattoirs d'animaux ne respectant pas les normes concernant le « bien-être » animal cela afin de scandaliser l'opinion publique).

Les **médias** sont l'ensemble des moyens de diffusion des informations. A leur propos, on parle souvent

de quatrième pouvoir car ils peuvent jouer le rôle d'une instance contrôlant et limitant le pouvoir politique en place (en révélant un scandale par exemple). Ils jouent donc un rôle politique important. Ainsi, les informations qu'ils proposent vont orienter le débat politique. Il est donc important que les médias soient pluralistes, autrement dit, qu'il y ait plusieurs médias n'ayant pas le même propriétaire et offrant une information politique à la fois rigoureuse et diversifiée.

Avec **internet**, l'information politique semble échapper aux médias classiques (presse, radio, télévision, etc.). D'un côté, cette nouvelle technologie permet des débats plus libres, mais, d'un autre côté, se pose la question de la diffusion de fausses informations et de messages haineux.

En effectuant un lien entre les institutions du régime politique et la population, que ce soit par la sélection du personnel politique, le débat d'idées, l'information de cette population ou l'expression de la volonté d'une partie de cette population, ces différents acteurs de la vie politique permettent que le régime politique représente au mieux les aspirations de citoyens plus éclairés.

Questions :

1. *Quel est l'élément important permettant de différencier un parti politique d'une organisation de la société civile organisée ?*
2. *Dans le schéma accompagnant ce cours, il est indiqué que les partis politiques et la société civile organisée dialoguent. Pouvez-vous donner des exemples de situation de dialogue entre ces deux types d'organisation ?*
3. *Expliquez en quoi ces différents acteurs sont utiles à la démocratie. Développez deux idées à travers deux paragraphes AEI.*

B) RECHERCHE : CHRISTIAN LE BART NOUS PARLES DES GILETS JAUNES

*La pandémie peut-elle faire repartir le mouvement des Gilets jaunes ? Christian Le Bart, sociologue et politologue à Sciences-po Rennes, a sorti cet été un livre qui décrypte ce mouvement. Christian Le Bart est un sociologue et politologue rennais, spécialiste de la communication politique. Il travaille depuis quinze ans sur la crise des institutions politiques. D'où sa fascination pour les Gilets jaunes, qui la symbolisent. Il est l'auteur, entre autres, du livre *Petite sociologie des Gilets jaunes*.*



Deux ans après le début des manifestations, peut-on dresser un portrait-robot des Gilets jaunes ?

Ce sont des gens aux faibles revenus, qui utilisent leur véhicule et n'ont pas la possibilité de vivre en centre-ville, car c'est trop cher. Ils se retrouvent floués par un mode de vie ruineux à deux voitures avec un plein d'essence par semaine. Des indépendants, des artisans et des commerçants vont s'y agréger, ainsi que des petits fonctionnaires ou encore des retraités. Les Gilets jaunes des manifestations ne sont pas forcément les mêmes que les Gilets jaunes des ronds-points. Les premiers ont plutôt l'habitude de manifester. Les seconds sont plus éloignés du monde institutionnel. Les Gilets jaunes actifs sur les réseaux sociaux constituent probablement une troisième catégorie.

Ce qui est nouveau, c'est que tout engagement passé au sein d'un syndicat ou d'un parti est vu

comme une forme de souillure...

Tout passé politique est stigmatisé. Il n'y a pas de porte-parole, avec même un travail acharné pour empêcher l'institutionnalisation d'un médiateur. Pourtant, les interlocuteurs des Gilets jaunes ont besoin de gens avec qui parler. Des journalistes font des portraits de leaders, les pouvoirs publics rencontrent certains Gilets jaunes, les faisant ressortir... Et dès que l'un d'eux est invité à se mettre un peu en avant, il se fait massacrer.

Ce mouvement est porté par des gens qui ne se reconnaissent pas dans le registre institutionnel, qui se présentent comme de simples individus. Ils s'adressent à un président qui a été lui-même élu en bousculant les logiques institutionnelles. Les Gilets jaunes et Macron sont donc les deux faces d'une même pièce.

Le discours d'Emmanuel Macron s'est retourné contre lui ?

Les Gilets jaunes et Emmanuel Macron sont les produits d'un même air du temps. Macron avait bien insisté, dans campagne électorale, sur la nécessité de dépasser les partis politiques. La République en marche se présentait comme un mouvement, c'était alors plus un fan-club qu'un parti politique. Il s'agissait de dépasser un archaïsme des syndicats, des corps intermédiaires, l'ancien monde. C'est seulement lors du grand débat, quand Emmanuel Macron s'est retrouvé un peu à la ramasse, qu'il a trouvé des vertus aux élus locaux.

Vous dites que c'est un mouvement d'individus, mais les rassemblements aux ronds-points évoquent la nostalgie d'une communauté...

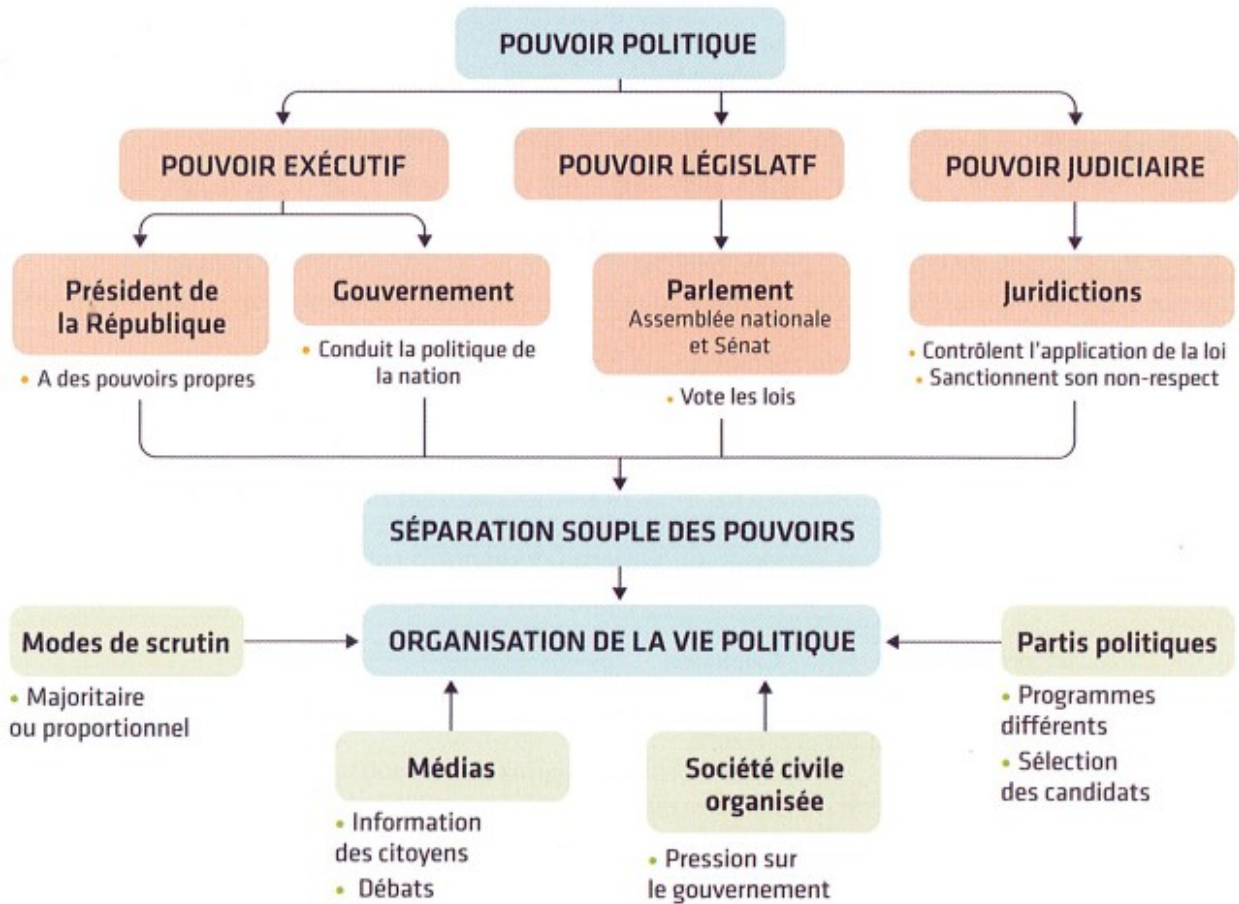
La communauté, contrairement aux apparences, n'est pas le contraire de l'individu. Le contraire, c'est l'institution. Plus les sociétés sont individualisées plus les individus expriment le désir de se retrouver dans des moments fusionnels. Des festivals, des manifestations... ce n'est pas contradictoire. Sur les ronds-points, les Gilets jaunes se découvrent des affinités alors qu'ils ne se connaissaient pas, ne travaillaient pas ensemble. Un monde où on invente des formes de convivialité nouvelles, sans représentants.

Entretien paru dans Le Télégramme du 21 octobre 2020

Questions :

1. *Quels sont les trois catégories de Gilets jaunes que distingue Christian Le Bart ?*
2. *Expliquez le passage souligné.*
3. *En quoi le mouvement des Gilets jaunes est-il révélateur d'une crise des institutions ? Répondez en rédigeant un paragraphe AEI.*

SYNTHÈSE SCHÉMA



SYNTHÈSE VIDÉO

<https://www.youtube.com/watch?v=86Dgko9X9CI>

